»» EAU ET ASSAINISSEMENT

Outre-mer : comment combler le retard ?

En matière d'eau et d'assainissement, les départements et territoires d'outre-mer cumulent les handicaps : retards structurels en matière d'équipements, situation économique et sociale tendue, capacité d'investissement très faible et coûts souvent plus élevés qu'ailleurs.

Isabelle Panamale

En 2013, le rapport d'Anne-Marie Levrault sur l'évaluation de la politique de l'eau soulignait les difficultés structurelles rencontrées en outre-mer, pour mener efficacement une telle politique. Ces difficultés, outre l'impact qu'elles peuvent engendrer sur un patrimoine naturel, aquatique et marin exceptionnel, constituent un frein majeur au développement social et économique de ces territoires. Ce rapport de 2013 préconisait de donner la priorité aux départements et régions d'outre-mer (Drom), soumis aux exigences communautaires. Il soulignait la nécessité d'un plan d'action ambitieux pour ces territoires. Ensuite, en 2015, une mission a été confiée au CGEDD, au Conseil général de l'alimentation, de l'agriculture et des espaces ruraux et à l'Inspection générale des administrations pour dégager des propositions de plan d'action pour l'eau dans les Drom.

Le CGEDD et ses partenaires ont procédé à un état des lieux de la situation sur les territoires visés, c'est-à-dire la Guadeloupe et Saint-Martin, la Guyane, la Martinique, la Réunion et Mayotte. Leurs situations, très différentes, présentent néanmoins des traits communs. Au rang des priorités en matière d'eau potable figurent souvent les besoins de travaux, notamment dans des usines de potabilisation, pour moderniser des installations anciennes ou maîtriser un problème de turbidité par temps de pluie comme à la Réunion, par exemple. Il y a aussi une impérieuse nécessité d'améliorer les rendements des réseaux, qui perdent parfois jusqu'à la moitié de l'eau transportée.

La Guadeloupe est un cas particulier. Ce territoire connaît en effet depuis quelques années une grave crise de l'alimentation en eau potable, qui a nécessité la mise en place d'un plan d'urgence de sécurisation. Celui-ci commence à porter ses premiers fruits. Malgré cela, certains secteurs restent encore régulièrement privés d'eau. Mayotte connaît également, depuis fin 2016, une crise de l'eau se traduisant par des coupures et des tours d'eau sur certaines communes. Un plan d'urgence a été déclenché, comprenant une série de mesures sur le court, moyen et long terme. Il est clair que Mayotte, et dans une moindre mesure la Guyane (sauf la région de Cayenne), accusent un important retard d'équipements de base pour l'alimentation en eau, associé à une dynamique démographique très forte. Ces deux territoires connaissent des flux significatifs d'immigration illégale et une proportion non négligeable d'habitat informel qui pèsent sur l'eau potable.

Office de l'eau de la Réunion

La Réunion a fait un gros effort sur l'assainissement de ses stations d'épuration, comme ici le complexe de dépollution des eaux de Cambaie.

En matière d'assainissement, d'importants investissements ont été récemment effectués

Un équipement vitrine à la Réunion

Veolia

Pour remplacer une station d'épuration obsolète et saturée, les élus de la Communauté intercommunale du nord de la Réunion (Cinor) voulaient une installation à valeur ajoutée environnementale et sociale. L'investissement, très lourd, devait bénéficier au développement du territoire. Dans cette optique et pour protéger le patrimoine exceptionnel de l'île, la Cinor a inscrit dans le cahier des charges des objectifs plus ambitieux que ceux imposés par la réglementation. La nouvelle station d'épuration du Grand Prado, d'une capacité de 170 000 EH, a été mise en service en 2013 pour un investissement de 100 millions d'euros. Construite et exploitée par Veolia, elle est partiellement enfouie pour s'intégrer au paysage. La filière eau, relativement classique, est complétée par un traitement tertiaire et UV. L'eau épurée respecte les critères « zone sensible » et la qualité eau de baignade. Une partie est affinée sur un module de Reuse et réutilisée pour les besoins industriels de l'usine : cela évite le prélèvement de 90 000 m³ par an sur la ressource. La Cinor espère par ailleurs faire aboutir un autre projet de Reuse, pour l'irrigation de champs de cannes à sucre. *« La filière de traitement des boues est unique dans l'île, avec de la méthanisation (production de biogaz et électricité) et du séchage thermique (production de granulés fertilisants, pour lesquels une demande d'homologation a été déposée) »*, ajoute Laurent Lai Kan Thon, directeur assainissement à Veolia Eau Réunion.

Office de l'eau de la Martinique

dans les stations d'épuration. « *De ce point de vue, en dix ans, la Réunion a fait un énorme bond en avant* », constate Laurent Lai Kan Thon, directeur assainissement à Veolia Eau. Par contre, malgré les efforts déployés en Guadeloupe et en Guyane, le risque de contentieux européen au titre de la directive Eaux résiduaires urbaines reste d'actualité sur ces territoires. De son côté, Mayotte bénéficie d'un calendrier adapté. Disposer d'outils d'épuration neufs ou réhabilités est une condition nécessaire, mais non suffisante, à un assainissement performant : c'est ce que met en lumière le rapport du CGEDD, qui pointe notamment des problèmes récurrents d'entretien des installations. Il cite l'exemple de la station Baobab, de Mamoudzou, à Mayotte. Les pompes mal entretenues sont successivement tombées en panne, sans que le budget assainissement ne dégage les ressources nécessaires à leur remplacement. En février 2015, l'usine a cessé de fonctionner, entraînant le rejet direct des effluents dans la lagune et des interdictions de baignade dans la zone, jusqu'à ce que des mesures d'urgence soient prises.

La production de boues est très inférieure à celle de la métropole : -20 % en Martinique.

Plus largement, le rapport du CGEDD s'interroge sur les quantités de boues produites dans les Drom, qui sont significativement inférieures à la moyenne nationale (- 20 % en Martinique, - 50 % en Guadeloupe et à la Réunion, et bien en dessous pour la Guyane et Mayotte). Un constat inquiétant : « *Les stations ne traitent pas suffisamment de pollution, sinon la question du devenir des boues se poserait comme partout* », indique le rapport. Il ajoute qu'il reste, dans la plupart des Drom, du chemin à parcourir en matière de collecte des effluents : en matière de création et d'entretien des réseaux d'assainissement, sur le raccordement effectif des habitations, etc.

Les usines guyanaises de production d'eau potable doivent tenir compte de l'environnement agressif.

Suez

Un chantier de contrôle et de mise à niveau de l'assainissement non collectif doit aussi être mené. Il faudra impérativement parvenir à hiérarchiser les priorités en ciblant les zones à enjeux (périmètres de captages,

zones de baignade...). À la Réunion, l'ANC concerne 50 % des foyers, soit un parc de 181 000 installations. En Martinique, ce sont 60 % des habitants et 80 000 installations d'ANC individuel ou en petit collectif. *« Le premier diagnostic n'est pas achevé. Mais on estime que 95 % des installations présentent des non-conformités techniques plus ou moins marquées et 20 % ont des impacts environnementaux ou sanitaires,* souligne Loïc Mangeot, directeur général adjoint de l'Office de l'eau de Martinique. *Les enjeux de réhabilitation sont très problématiques compte tenu de la situation sociale sur le territoire. Plusieurs pistes sont envisagées : des opérations de réhabilitation groupées sous maîtrise d'ouvrage publique avec un concours financier de l'Office, peut-être un guichet unique permettant aux particuliers, sous conditions de ressources, d'accéder à des dispositifs d'accompagnement technique et financier... »*

Au plan financier, le rapport du CGEDD met en avant l'équilibre fragile des services – en particulier pour l'assainissement – , et leur très faible capacité d'autofinancement. Il note que beaucoup de services seraient déficitaires si la gestion des amortissements était correctement pratiquée. D'autres sont « sous perfusion » : service d'assainissement bénéficiant

Recherche : le projet Attentive

Les filtres plantés constituent une filière adaptée pour l'assainissement des eaux usées dans le contexte tropical. C'est l'enseignement du projet Attentive, porté par l'Office de l'eau de la Martinique avec le soutien scientifique de l'Irstea. La filière est plébiscitée par les petites collectivités métropolitaines (plus de 3 500 stations en fonctionnement) car elle est robuste, efficace, sobre en énergie, de gestion aisée et compétitive d'un point de vue économique en métropole, jusqu'à 5 000 EH. Le projet Attentive ambitionne de transférer les connaissances et savoir-faire de ce procédé aux Antilles. *« Des pilotes en taille réelle ont été construits en Martinique et en Guadeloupe. Ils démontrent que le dimensionnement peut être réduit par rapport à la métropole (0,8 m² par EH, contre 2 à 2,5 m²) et que ces systèmes tiennent bien la route dans le contexte des tempêtes tropicales »,* précise Loïc Mangeot, directeur général adjoint de l'Office de l'eau de la Martinique. Il faut cependant sélectionner des plantes locales adaptées et non invasives.

EAU POTABLE

LA DESINFECTION UV PAR KATADYN FRANCE

Programmable pour très faible transmittance
1 seule lampe UVC basse pression 400 W
pour traiter 41 m3/h !

Une large gamme selon vos besoins
12 modèles de 2 à 800 m³/h certifiés ACS UV

Fiabilité Suisse, Conseils et pièces UV
pour KATADYN

AQUAFIDES

la nouvelle marque UV du groupe KATADYN

KATADYN FRANCE
5 rue Gallice - 38100 Grenoble
Tél : 04-76-96-84-58 - info@katadyn.fr
www.aquafides.com

KATADYN GROUP
SWITZERLAND

Terraviva est la première usine de compostage de boues d'épuration, palettes, bagasses en Martinique.

d'un soutien occulte du service d'eau potable par imputation d'une quote-part erronée des charges de personnel, ou transfert de bénéfices du service d'eau potable sur le service d'assainissement déficitaire... Le rapport précise qu'un tel transfert, bien que non orthodoxe, *« pourrait être techniquement pertinent si les besoins de renouvellement du service d'eau potable étaient couverts. Mais ce n'est pas le cas dans les exemples étudiés »*.

Par ailleurs, certains territoires sont confrontés à un problème de recouvrement des coûts du service auprès des usagers. Il est question de *« prélèvements sauvages »*, de *« compteurs bloqués »*, et parfois *« d'institutions importantes (hôpitaux, bailleurs sociaux, lycées...) qui ne montrent pas l'exemple de l'acquittement des factures »*. Le rapport précise *« qu'il serait erroné d'imaginer que les problèmes d'impayés sont uniquement le fait des ménages modestes. De trop nombreux services ont une gestion de clientèle et une émission des factures insuffisantes »*.

Ce panorama financier présente une réalité plutôt sombre, mais il ne doit pas être interprété d'une façon trop globalisante : il existe bien sûr, localement, des services bien gérés.

Les financements du plan eau DOM

- Contrats de plan État-Région : 73,5 millions d'euros sur la période 2014-2020.
- Fonds exceptionnel d'investissement : 90 millions d'euros pour 2016 et 2017.
- Agence française pour la biodiversité (ex-Onema) : aides au titre de la solidarité interbassins.
- Agence française de développement et de la Caisse des dépôts : subventions, prêts bonifiés, prêts croissance verte, etc.

Au terme de leur mission, le CGEDD et consorts ont dressé plusieurs priorités. La première est de conforter les gouvernances locales, peu structurées, à l'échelle d'EPCI à fiscalité propre ou de syndicats. Il faut améliorer les services d'eau potable : même si certains territoires doivent s'adapter à une démographie croissante, le rapport conseille d'orienter les projets vers la réduction des fuites et des prélèvements illégaux, plutôt que sur la recherche de nouvelles ressources. Il faut conforter les services d'assainissement collectif pour répondre aux exigences européennes, tout en développant l'entretien et la maintenance qui font souvent défaut. Le rapport recommande d'accroître les capacités d'autofinancement des services, pour bénéficier des effets de levier de prêts et de subventions. Réduction des fuites, diminution des impayés et des prélèvements sauvages, amélioration du comptage, des raccordements et amélioration de productivité participent de la reconstitution de ces capacités financières.

Ces propositions ont conduit à la définition d'un plan d'action pour les services d'eau potable et d'assainissement des DOM. Engagé en mai 2016, il s'appuie sur un changement de méthode : passer d'un système de financement au coup par coup, mal adapté, à des dispositifs de contractualisation. Dans chaque territoire, une Conférence régionale des acteurs de l'eau (réunissant État, Région, Département, AFB, organismes financiers...) pilote la déclinaison locale du plan. En concertation avec les collectivités

compétentes, elle établit un document stratégique identifiant des priorités pour cinq ans et les lignes directrices du dispositif de contractualisation. *« Ces conférences ressemblent à des séances de négociations et de débats pour cosigner ces contrats qui lient les investissements à des objectifs d'amélioration des performances techniques et financières »*, indique Pierre-Alain Roche, qui fut le coordinateur de la mission du CGEDD.

En Martinique, une première version de projet de document stratégique a été approuvée en décembre 2016 par la Conférence des acteurs. En matière de gouvernance, les compétences eau et assainissement sont déjà réunies entre les mains de trois communautés d'agglomération. L'île connaissant de grosses difficultés de partage de la ressource, l'idéal serait toutefois de parvenir à une entité unique de gestion de la ressource et de la production d'eau, tel un syndicat ou une SPL. Ce projet est politiquement délicat et devra surmonter de gros obstacles. S'agissant des capacités d'investissements des communautés martiniquaises compétentes, elles sont aujourd'hui très faibles, d'autant que certaines ont hérité de dossiers brûlants (usines inachevées, fournisseurs non payés…) et d'un lourd endettement de la part d'anciennes structures. *« La situation est compliquée en termes d'optimisation des investissements,* résume Loïc Mangeot. *Il y a énormément de besoins à couvrir et les sommes en jeu sont colossales. D'où la nécessité, dans le cadre du plan, de prioriser les actions ayant le meilleur coût-efficacité. Un effort significatif de rationalisation des moyens, d'amélioration de la performance et des conditions d'exploitation doit, en parallèle, contribuer à dégager des marges de manœuvre financières. »*

En Guadeloupe, la Conférence régionale de l'eau a initié des actions en amont du démarrage des contrats de progrès, via deux appels à projets. *« Dotés chacun de 3 millions d'euros, ils ciblent l'amélioration rapide des rendements de réseaux (réduction des fuites) et la baisse des volumes non comptabilisés (fin des raccordements sauvages et compteurs défectueux) »*, explique Dominique Laban, le directeur de l'Office de l'eau. Une première

Suez

session de sélection de projets aura lieu en juin. À la Réunion, la démarche ne se structure pas de façon identique. « *Une première phase ciblant la réalisation de stations de potabilisation est d'ores et déjà entreprise* », indique Gilbert Sam Yin Yang, le directeur de l'Office de l'eau. Il faut préciser que la ressource en eau est globalement abondante et de bonne qualité sur l'île, mais que des problèmes de turbidité se posent par temps de pluie et nécessitent la mise en œuvre de traitements particuliers.

Ce panorama ne peut s'achever sans évoquer les collectivités d'outre-mer (COM) et les territoires français d'outre-mer (TOM). Ces territoires sont régis par un statut particulier, la réglementation ne s'y applique pas comme en métropole et dans les Drom. Mais ils partagent, pour partie, le diagnostic qui vient d'être posé. Avec une caractéristique parfois encore plus marquée en termes de disponibilité de la ressource, de potabilisation ou d'enjeux énergétiques. En Nouvelle-Calédonie, les besoins en eau sont globalement couverts, sauf pour la zone urbaine VKP : pour y remédier, l'étude programmatique sur le projet coûteux et controversé du barrage de Pouembout a été lancée. Parmi les opérations récentes soutenues au titre de la solidarité interbassins et qui améliorent de façon significative la vie des populations locales, on peut citer l'installation de réservoirs avec système de potabilisation dans les communes d'Arutua, Makemo et Rangiroa, en Polynésie française. Il faut souligner que des aménagements très innovants prennent place en Polynésie, comme l'Osmosun, dispositif photovoltaïque de dessalement d'eau de mer sans batteries, en cours d'installation à Bora-Bora (partenariat Suez et société Mascara). « *Cette solution est très intéressante là où le coût de l'énergie est élevé. Le procédé ouvre de belles perspectives avec, potentiellement, une solarisation de nombreux osmoseurs existants dans le Pacifique* », souligne Didier Vallon, directeur outre-mer de Suez eau France. Autre particularité remarquable à Bora-Bora : la réutilisation de l'eau sortant de la Step de Povai (module de Reuse Degrémont en traitement tertiaire) a le vent en poupe. « *Nous nous retrouvons fréquemment en limite de production, surtout depuis que la commune de Bora-Bora a raccordé son réseau incendie sur le réseau de Reuse* », précise Didier Vallon.

Fabienne Nedey

Les besoins en eau sont globalement couverts en Nouvelle-Calédonie.

Suez

L'Osmosun, dispositif photovoltaïque de dessalement d'eau de mer sans batteries, va être installé à Bora-Bora, en Polynésie.